



Pôle finances et administration
Direction du budget
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2024_341
SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

16 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 ANNÉE 2024

La décision modificative a pour objet essentiel d'ajuster les crédits votés au budget primitif.

La présentation de la décision modificative est identique à celle du budget primitif. L'assemblée est amenée à voter les seules propositions nouvelles figurant sur ce document budgétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal est invité à :

- voter par chapitre la décision modificative du budget principal et des budgets annexes concernés après avoir pris connaissance de la maquette de la décision modificative n°2 et du rapport de présentation de cette dernière.
- autoriser Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint aux finances à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 18h49		Nombre de votants : 53	
Pour : 45	Contre : 0	Abstentions : 8 Guy BROQUAIRE Bruno FRANÇOISE Karine HÉBERT Sophie HÉRY Morgan LEMOINE Frédéric LEQUILBEC Camille MARGUERITTE Sandrine TARIN	NPPV : 0

Le Président de Séance,

Benoit ARRIVE

Signé électroniquement par : Benoit ARRIVE

Date de signature : 20/12/2024

Qualité : Président de séance

PJ : 2

Le Secrétaire de Séance,

Sylvie LAINÉ

Signé électroniquement par : Sylvie LAINÉ

Date de signature : 20/12/2024

Qualité : Secrétaire de séance

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 18 décembre 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 47
Date de la convocation et de son affichage : 6 décembre 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le dix-huit décembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 6 décembre 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne (mandataire Agnès TAVARD jusqu'à son arrivée 18h55) - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Nouredine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie (mandataire TARIN Sandrine à son départ 18h30) - HULIN Bertrand - HUREL Karine - ISOIRD Valérie (mandataire CATHERINE Arnaud jusqu'à son arrivée 19h40) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire LEJEUNE Pierre-François jusqu'à son arrivée 19h00) - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (mandataire HULIN Bertrand jusqu'à son arrivée à 18h57) - LEMOINE Morgan - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MARGUERITTE Camille (mandataire LEMOINE Morgane jusqu'à son arrivée 19h24) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie (mandataire PERRIER Didier jusqu'à son arrivée 18h10) - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna (mandataire ARRIVÉ Benoit à son départ à 20h00) - PLAINEAU Nadège - ROUELLÉ Maurice - SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert de 17h55 à 20h12) - TARIN Sandrine (arrivée à 18h06) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie (mandataire HUREL Karine jusqu'à son arrivée 19h00) - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS

BRANTONNE Pascal a donné procuration à PECORARO Yvonne
FAGNEN Sébastien a donné procuration à DUVAL Karine
HAMEL Estelle a donné procuration à PLAINEAU Nadège
HAMON-BARBÉ Françoise
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à BROQUAIRE Guy
RONSIN Chantal a donné procuration à GRUNEWALD Martine
SIMONIN Philippe a donné procuration à LEJAMTEL Ralph

ABSENT

MARGUERITTE David

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

RAPPORT DE SYNTHÈSE

DE LA

DECISION MODIFICATIVE N° 2

2024

Introduction générale

La décision modificative a pour objet d'ajuster les crédits votés au budget primitif et au budget supplémentaire.

Cette décision modificative comporte peu d'ajustements. La section de fonctionnement n'est quasiment pas modifiée en mouvements réels (-126 € en dépense et aucun mouvement en recette).

Concernant l'investissement, il est proposé de diminuer les prévisions de dépenses réelles de -272 186 € ainsi que les prévisions de recettes réelles pour - 272 312 €.

L'équilibre de la décision modificative ressort ainsi, tous mouvements confondus, à -259 786 € dont -272 312 € en mouvements réels sur le budget principal.

BUDGET	DEPENSES			RECETTES		
	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total
Budget général	-262 312,33	-23 474,00	-285 786,33	-262 312,33	-23 474,00	-285 786,33
Principal	-272 312,33	12 526,00	-259 786,33	-272 312,33	12 526,00	-259 786,33
Investissement	-272 186,33	6 200,00	-265 986,33	-272 312,33	6 326,00	-265 986,33
Fonctionnement	-126,00	6 326,00	6 200,00	0,00	6 200,00	6 200,00
Camping	10 000,00	-10 000,00	0,00	10 000,00	-10 000,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	10 000,00	-10 000,00	0,00
Fonctionnement	10 000,00	-10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Port de plaisance	0,00	-20 000,00	-20 000,00	0,00	-20 000,00	-20 000,00
Investissement	-20 000,00	0,00	-20 000,00	0,00	-20 000,00	-20 000,00
Fonctionnement	20 000,00	-20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Panneaux Photovoltaïques	0,00	-6 000,00	-6 000,00	0,00	-6 000,00	-6 000,00
Investissement	-6 000,00	0,00	-6 000,00	0,00	-6 000,00	-6 000,00
Fonctionnement	6 000,00	-6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Le budget principal

Le budget principal s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 6 200 € en section de fonctionnement et à - 265 986 € en section d'investissement.

FONCTIONNEMENT

		Propositions nouvelles
DEPENSES	Réelles	- 126,00
	Ordre	6 326,00
Total des dépenses de fonctionnement		6 200,00
Total		
RECETTES	Réelles	-
	Ordre	6 200,00
Total des recettes de fonctionnement		6 200,00

INVESTISSEMENT

		Propositions nouvelles
DEPENSES	Réelles	- 272 186,33
	Ordre	6 200,00
Total des dépenses d'investissement		- 265 986,33
Total		
RECETTES	Réelles	- 272 312,33
	Ordre	6 326,00
Total des recettes d'investissement		- 265 986,33

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 6 200 € en mouvements pour ordre uniquement.

Libellé	Propositions nouvelles
013 Atténuations de charges	
70 Produits des services, domaine et ventes diverses	
73 Impôts et taxes	
74 Dotations et participations	
75 Autres produits de gestion courante	
Total des recettes de gestion courante	-
76 Produits financiers	
77 Produits exceptionnels	
78 Reprises sur provisions semi-budgétaires	
Total des recettes réelles de fonctionnement	-
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	6 200,00
043 Opération d'ordre à l'intérieur de la section	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	6 200,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 200,00

Le chapitre 042 « Opération d'ordre de transfert entre sections » augmente de 6 200 € :

Il s'agit d'ajuster les crédits nécessaires aux écritures comptables servant à la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées. On retrouve une dépense d'ordre d'investissement équivalente.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s’élèvent à 6 200 € dont -126 € en mouvements réels et 6 326 € en mouvements d’ordre.

Libellé	Propositions nouvelles
011 Charges à caractère général	- 726,00
012 Charges de personnel, frais assimilés	
014 Atténuations de produits	
65 Autres charges de gestion courante	600,00
656 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	
Total des dépenses de gestion courante	- 126,00
66 Charges financières	
67 Charges exceptionnelles	
68 Dotations aux provisions semi-budgétaires	
022 Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	- 126,00
023 Virement à la section d'investissement	6 326,00
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	
043 Opération d'ordre à l'intérieur de la section	-
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	6 326,00
TOTAL	6 200,00

Il s’agit sur les chapitres 011 relatif aux charges à caractère général et 65 concernant les autres charges de gestion courante, de constater les ajustements nécessaires à l’inscription de quelques subventions suite à des appels à projets sans augmentation globale du budget. La liste des subventions impactées figure en annexe dans la maquette budgétaire de cette décision modificative.

C. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement diminuent de 272 186,33 € en mouvements réels.

Libellé	Propositions nouvelles
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-
204 Subventions d'équipement versées	
21 Immobilisations corporelles	1 354,00
22 Immobilisations reçues en affectation	
23 Immobilisations en cours	- 273 540,33
Total des opérations d'équipement	
Total des dépenses d'équipement	- 272 186,33
10 Dotations, fonds divers et réserves	-
13 Subventions d'investissement	-
16 Emprunts et dettes assimilées	
Total des dépenses financières	-
45... Total des opérations pour compte de tiers	
Total des dépenses réelles d'investissement	- 272 186,33
Total des dépenses d'ordre d'investissement	6 200,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	- 265 986,33

Une somme de 1 354 € est transférée du chapitre 23 relatif aux travaux vers le chapitre 21 concernant l'acquisition de matériel pour la salle Imagin'art.

Le chapitre 23 relatif aux travaux en cours affiche une diminution de 273 540,33 €.

En effet, suite à l'ajustement des AP/CP (autorisations de programme et crédits de paiement) par délibérations présentées à ce même Conseil, il est nécessaire d'enregistrer les diminutions correspondantes qui s'élèvent globalement à - 272 186,33 €. Il s'agit de constater -4 000 € de crédits de paiement 2024 pour le CLSH Le Becquet, ou encore - 100 000 € sur le pôle petite enfance Agnès Varda et -168 186,33 € sur le programme de travaux de la Polle les Fourches.

D. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement diminuent de 265 986,33 € dont -272 312,33 € en recettes réelles et + 6 326 € en recettes pour ordre.

Libellé	Propositions nouvelles
13 Subventions d'investissement (hors 138)	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	- 272 312,33
Total des recettes d'équipement	- 272 312,33
024 Produits des cessions d'immobilisations	
Total des recettes financières	-
45... Total des opérations pour le compte de tiers	
Total des recettes réelles d'investissement	- 272 312,33
021 Virement de la section de fonctionnement	6 326,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	
041 Opérations patrimoniales	
Total des recettes d'ordre d'investissement	6 326,00
TOTAL	- 265 986,33

Le chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées) diminue de -272 312 €. Cela s'explique par la diminution des prévisions de dépenses d'investissement de 272 186 € et par l'augmentation de l'excédent de fonctionnement viré à la section d'investissement. Ainsi, le montant d'emprunt prévisionnel est diminué de 272 312 € pour atteindre 27,4 M€.

E. La chaîne de l'épargne et la structure du financement des investissements

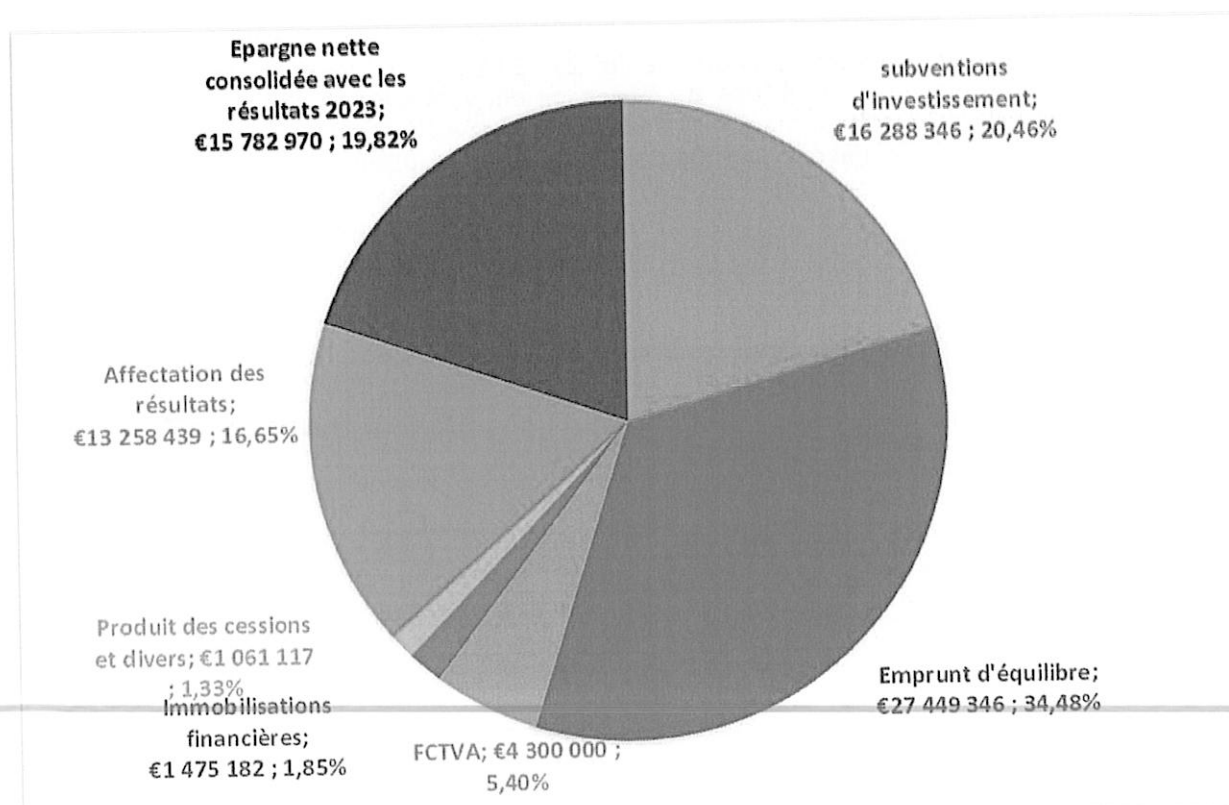
		BP	BS	DM1	DM2	Total	Variation DM2 en %
+	Recettes réelles de fonctionnement	159 967 986	579 517	819 249	-	161 366 752	0,00%
-	Dépenses réelles de fonctionnement (Hors 66)	150 292 167	1 062 544	1 318 861	- 126	152 673 446	0,00%
=	Epargne de gestion	9 675 819	- 483 027	- 499 612	126	8 693 306	0,00%
-	Charges financières	1 537 410	-	-	-	1 537 410	-
=	Epargne Brute	8 138 409	- 483 027	- 499 612	126	7 155 896	0,00%
-	Rbt capital dette	5 390 016	42 792	-	-	5 432 808	0,00%
=	Epargne nette	2 748 393	- 525 819	- 499 612	126	1 723 088	0,01%
+	Résultat 2023 reporté (002)		14 059 882			14 059 882	
=	Epargne nette consolidée avec résultat 2023 reporté au BS	2 748 393	13 534 063	- 499 612	126	15 782 970	

Cette décision modificative comporte presque exclusivement des dépenses pour ordre. L'impact sur l'épargne nette est donc nul. Cette dernière s'élève donc à 15,6 M€, comme lors de la DM1 votée le 13 novembre dernier.

Cette épargne nette permet de financer les investissements à hauteur de 19,82%. Si on ajoute l'affectation des résultats, on obtient un taux d'autofinancement de 36,48%

L'emprunt d'équilibre prévisionnel finance 34,48% des investissements.

BP + BS + DM1 + DM2	Dépenses réelles	Recettes réelles	Structure
Total dépenses d'investissement dont déficit d'investissement reporté (hors dette)	78 060 430		
Remboursement temporaire emprunt	1 554 970		
Subventions d'investissement		16 288 346	20,46%
Emprunt d'équilibre		27 449 346	34,48%
FCTVA		4 300 000	5,40%
Immobilisations financières		1 475 182	1,85%
Produit des cessions et divers		1 061 117	1,33%
Affectation des résultats		13 258 439	16,65%
Epargne nette consolidée avec les résultats 2023		15 782 970	19,82%
Total	79 615 400	79 615 400	100,00%



Les budgets annexes

1- Le budget annexe du camping de la Saline

Le budget annexe du camping s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 0 €.

10 000 € supplémentaires sont inscrits en section d'exploitation pour augmenter les crédits relatifs aux impôts sur les bénéfices. Il est nécessaire de diminuer d'autant le virement de la section d'exploitation vers l'investissement pour l'équilibre de la section d'exploitation. Cela implique alors d'inscrire un emprunt prévisionnel de 10 000 €.

2- Le budget annexe des panneaux photovoltaïques

Le budget annexe des panneaux photovoltaïques s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de - 6 000 €.

6 000 € supplémentaires sont inscrits en section d'exploitation pour augmenter les crédits relatifs aux impôts sur les bénéfices. Il est nécessaire de diminuer d'autant le virement de la section d'exploitation vers l'investissement pour l'équilibre de la section d'exploitation. Cela implique de diminuer également les crédits d'investissement de 6 000 €.

3- Le budget annexe du port de plaisance

Le budget annexe du port de plaisance s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de -20 000 €.

La section d'exploitation s'équilibre à 0 €.

20 000 € supplémentaires sont inscrits en section d'exploitation pour augmenter les crédits relatifs aux impôts sur les bénéfices. Il est nécessaire de diminuer d'autant le virement de la section d'exploitation vers l'investissement pour l'équilibre de la section d'exploitation. Cela implique de diminuer également les crédits d'investissement de 20 000 €.

La section d'investissement s'équilibre à -20 000 €.

Le virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement diminue de 20 000 €. Les prévisions de dépenses d'équipements du port sont diminuées d'autant.

4- Le budget annexe creusement de fosses

Ce budget annexe n'est pas concerné par cette décision modificative.

5- Le budget annexe des locations

Ce budget annexe n'est pas concerné par cette décision modificative.

6- Le budget annexe des parkings

Ce budget annexe n'est pas concerné par cette décision modificative.

7- Le budget annexe du centre de santé Brès-Croizat

Ce budget annexe n'est pas concerné par cette décision modificative.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le



ID : 050-200056844-20241218-DM2_2024_01-BF